



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

PÔLE ÉCONOMIE, MOBILITÉS ET URBANISME
Direction Urbanisme, Aménagement et Habitat

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20260119-2974B-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2026

Publication : 29/01/2026

CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le 29 janvier 2026
Le Président



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**

Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 19 janvier 2026

43 élus présents (59 en exercice, 8 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

Par délégation au Bureau de l'attribution « Acquérir et céder des biens immobiliers et mobiliers à l'exception des acquisitions et cessions pour lesquelles délégation est donnée au Président. »

ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER ET ORNITHOLOGIQUE À SAUSHEIM (3.1.1/2974B)

Un citoyen sénier de Sausheim, collectionneur d'oiseaux rares, a pris l'attache de Mulhouse Alsace Agglomération concernant un ensemble patrimonial immobilier et ornithologique situé le long de la RD 201 à Sausheim. L'objectif est d'assurer la pérennité de ce site remarquable en lien avec l'expertise du parc zoologique et botanique en la matière.

L'ensemble immobilier, d'une superficie de 57,27 ares, se compose de 2 maisons et d'une infrastructure de sauvegarde d'oiseaux comprenant plusieurs volières. Elles contiennent plusieurs espèces classées comme vulnérables ou en danger et une espèce présentée en France uniquement au ZooParc de Beauval.

Ces installations donneraient une nouvelle dimension internationale pour le parc zoologique et botanique en offrant un site d'accueil optimal pour espèces menacées. Il renforcerait la vocation scientifique et de centre d'élevage conservatoire du parc en illustrant l'attachement de la collectivité au bien-être animal.

Le modèle juridique retenu pour l'acquisition est un achat en nue-propriété au profit de Mulhouse Alsace Agglomération et usufruit au profit de ce riverain afin de le maintenir, avec son épouse, dans sa demeure.

Cet ensemble immobilier est cadastré :

Territoire de SAUSHEIM :

Section	Parcelle	Désignation	Surface
12	209	ROUTE DEPARTEMENTALE RD 201	00ha 00a 38ca
12	369	ROUTE DEPARTEMENTALE RD 201	00ha 00a 06ca
12	375	ROUTE DEPARTEMENTALE RD 201	00ha 02a 20ca
12	389	34 ROUTE DEPARTEMENTALE RD 201	00ha 17a 92ca
12	391	38 ROUTE DEPARTEMENTALE RD 201	00ha 13a 21ca
12	393	ROUTE DEPARTEMENTALE RD 201	00ha 23a 50ca
TOTAL			00ha 57a 27ca

Sur la base de l'avis rendu par les services de l'Etat compétents, un prix d'acquisition a été négocié à 500 000 €, tenant compte de la valeur de l'usufruit de 25 %, conformément à l'avis des domaines. Mulhouse Alsace Agglomération versera également 150 000 € correspondant à la valeur ornithologique.

Le parc zoologique et botanique ayant été bénéficiaire d'un leg d'une valeur de 150 000€ qu'il est proposé d'affecter à l'opération en compensation du coût des oiseaux, le coût net de la vente pour Mulhouse Alsace Agglomération se situe à 500 000€.

Il est également décidé l'embauche de la soignante actuellement sur site afin d'assurer la continuité des soins apportés aux animaux. Elle intégrera de ce fait l'équipe actuelle des soigneurs du Parc zoologique et botanique.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve l'acquisition du bien immobilier et de la collection ornithologique au prix total de 650 000 €,
- autorise le Président ou son représentant à faire tout ce qui est utile et nécessaire en vue de réaliser cette transaction immobilière et notamment signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Abstentions (2) : Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI et Antoine HOMÉ (représenté par Mme LUTOLF-CAMORALI).

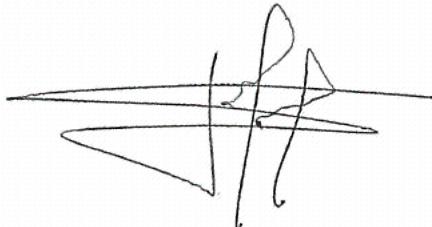
La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNACHT

Le Président



Fabian JORDAN